

SOYEZ UNE ENTREPRISE PIONNIÈRE D'AskREACH !

Le projet LIFE AskREACH recherche des entreprises pionnières pour bénéficier d'un accès anticipé et tester la base de données. Si vous souhaitez participer aux premières phases de développement, veuillez nous contacter via companies@askreach.eu. Vous pourrez aider à adapter au mieux les outils à vos besoins. En tant qu'entreprise pionnière, vous aurez également l'occasion de discuter avec les experts du projet des problématiques liées à REACH.

PARTENAIRE PRINCIPAL DU PROJET POUR LES ENTREPRISES :

Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST)
41, rue du Brill • L-4422 Belvaux • Luxembourg

Personne de contact : Oona Freudenthal & Arno Biwer
Téléphone : +352 275 888 5063
companies@askreach.eu

Plus d'informations sur le projet LIFE AskREACH et le règlement REACH sur
WWW.ASKREACH.EU • WWW.ECHA.EUROPA.EU
WWW.CHEMICALSINOURLIFE.ECHA.EUROPA.EU



The Project LIFE AskREACH
(No. LIFE16 GIE/DE/000738) is
funded by the LIFE Programme
of the European Union



AskREACH POUR LES ENTREPRISES

**Aidez votre entreprise à remplir ses obligations vis-à-vis des
substances extrêmement préoccupantes !**

Vous êtes un fournisseur d'articles, c'est-à-dire vous produisez, importez, distribuez des articles ou les vendez à des consommateurs ? Connaissez-vous les substances chimiques que contiennent vos articles ?

En tant que fournisseur, vous avez le droit de savoir et le devoir de le communiquer !



Votre droit de recevoir et votre devoir de communiquer les informations sur les substances extrêmement préoccupantes (SVHC¹) contenues dans vos articles sont définis par l'article 33 du règlement REACH² : chaque fournisseur de la chaîne d'approvisionnement doit fournir, gratuitement, au destinataire d'un article les informations sur la présence de chaque SVHC contenue dans cet article (> 0,1%, m/m) ainsi que les informations sur l'utilisation en toute sécurité de l'article. Sur demande, la même information doit être fournie aux consommateurs.

ARTICLES COUVERTS

L'obligation d'informer sur les SVHC s'applique aux articles. Un article est un objet auquel est donné, au cours du processus de fabrication, une forme, une surface ou un dessin particuliers qui sont plus déterminants pour sa fonction que sa composition chimique. Les articles comprennent, par exemple, des vêtements, des meubles, des appareils électroniques et des jouets. Les mélanges chimiques tels que les produits ménagers, les cosmétiques ou les peintures ne relèvent pas du champ de l'article 33 de REACH (mais il existe d'autres obligations de communication spécifiques).

QUELLES SONT LES SUBSTANCES DE LA LISTE CANDIDATE ?

La liste candidate, gérée par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), comprend toutes les substances identifiées en tant que substances extrêmement préoccupantes. Elle est mise à jour deux fois par an¹. Par exemple, elle comprend certains phtalates, retardateurs de flammes bromés et composés perfluorés. Si un article contient des substances présentes dans la liste candidate, cela ne signifie pas nécessairement que l'article présente un risque, mais les consommateurs peuvent vouloir s'informer à leur sujet en raison de leurs propriétés indésirables.

SOYEZ EFFICACE POUR REMPLIR VOS OBLIGATIONS RELATIVES À LA CONNAISSANCE ET LA COMMUNICATION DES SVHC PRÉSENTES DANS LES ARTICLES

Le projet LIFE AskREACH vous aide à optimiser votre communication auprès des consommateurs à l'aide de la base de données AskREACH et l'application pour smartphone.

FUTURES BASE DE DONNÉES ET APPLICATION MOBILE AskREACH

Le projet LIFE AskREACH vous aide à optimiser votre communication auprès des consommateurs à l'aide de la base de données AskREACH et l'application pour smartphone

VOS AVANTAGES

- Téléchargez en une seule étape les informations sur les SVHC pour tous vos articles.
- Pas besoin de gérer individuellement toutes les demandes des consommateurs européens.
- Fournissez directement des informations supplémentaires sur vos articles à vos potentiels clients.
- Recevez les statistiques sur les demandes des clients.
- Utilisez l'interface d'échange des données pour le téléchargement groupé (à partir du système de votre entreprise) ainsi qu'un champ de saisie de données simple pour les PME.
- Recevez un rappel pour la mise à jour des informations chaque fois que de nouvelles substances sont identifiées en tant que SVHC.
- Faites également la promotion des articles ne contenant pas de SVHC via l'application.

Pour les articles sans information dans la base de données, l'utilisateur de l'application pourra générer une demande d'information qui sera automatiquement envoyée au fournisseur. Vous aurez également la possibilité de nous fournir l'adresse e-mail correspondante pour de telles demandes.

En outre, les activités sur les outils de la chaîne d'approvisionnement, le projet AskREACH soutiendra votre communication le long de la chaîne d'approvisionnement.

¹ Les SVHC actuelles sont disponibles ici : <https://echa.europa.eu/candidate-list-table>

² Règlement (EC) 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil